

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE
membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF, Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2018-02-02 Vote du DOB-Budget Général sur la base d'un rapport Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour

objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

*

* *

Préambule du Président

Le débat d'orientations budgétaires, qui prépare le vote du budget primitif, est un acte majeur dans la vie d'une collectivité, permettant de confronter la réalité des chiffres et les contraintes financières aux besoins nécessaires à la mise en œuvre de notre projet politique.

Les années précédentes étaient marquées par la baisse, considérable, des dotations de l'Etat. Cette baisse a frappé, indistinctement, l'ensemble des collectivités, sans distinguer celles qui faisaient d'ores et déjà des efforts de gestion importants, et les autres. Certaines collectivités sont moins touchées que d'autres, en particulier les métropoles, qui concentrent l'essentiel de la croissance, leurs bases augmentant de façon significative. La fracture territoriale s'élargit ainsi de façon mécanique, avec l'abandon par l'Etat des politiques de péréquation.

Par ailleurs, l'évolution de nos recettes est désormais fortement encadrée, avec les mécanismes de liaison entre les taux, qui ne nous laissent plus de marge de liberté qu'en matière de foncier bâti, et ce, que nous ayons ou non utilisé le levier fiscal lors des années précédentes. La suppression partielle de la taxe d'habitation vient par ailleurs réduire considérablement nos marges de manœuvre, puisqu'il a été décidé par le Gouvernement que la compensation des collectivités s'effectuerait sur la base des taux de 2017. Cette recette qui, sans être dynamique, avait le mérite de suivre le rythme de l'inflation, par le cumul de la revalorisation des bases et de l'augmentation de celles-ci, sera désormais figée sur les bases de 2017, ce qui revient à dire que nous perdrons, chaque année, en capacité de financement.

Certes, nous disposons encore de marges financières, liées aux excédents qui ont été dégagés lors des premières années qui ont suivi la création de la Communauté de Communes, lorsque nous élaborions notre projet et menions les études préalables. Toutefois, ces excédents ne seront pas éternels. De même, les investissements qui ont été réalisés ces dernières années, en particulier en matière de bâti industriel, ont généré une augmentation de nos bases, générant des retours bienvenus sur investissement. La situation budgétaire serait encore plus tendue en l'absence de ces apports, mais ils restent insuffisants. Nous devons désormais mener une réflexion sur le niveau de notre fiscalité, et en particulier du foncier bâti, qui reste la seule recette sur laquelle nous avons encore un pouvoir de décision réel.

L'enjeu n'est bien évidemment pas de lever de la fiscalité par principe. Nul n'apprécie de payer des impôts, en particulier les classes moyennes qui sont frappées de tous côtés. La question est en fait de savoir si nous entendons maintenir les politiques que nous avons impulsées, ou si nous allons nous résigner à stopper nos investissements. Car il reste toujours la possibilité de ne rien faire.

L'évaluation de la dépense publique est un exercice difficile.

En fonctionnement, notre budget devrait s'équilibrer autour de 10,4 M€. Ce montant peut paraître confortable. Mais il faut en déduire les reversements de fiscalité que nous opérons en direction des communes (4,2 M€) et le fonds de concours de solidarité que nous avons mis en place (334 000 €), soit une participation globale de plus de 4,5 M€, la participation obligatoire au service départemental d'incendie et de secours, pour 1,14 M€, les dotations aux amortissements pour un peu plus de 0,4 M€, et ce sont ainsi près de 60% de notre budget sur lequel nous n'avons aucune maîtrise. Sur les 4 M€ qui restent, un peu plus de 1,8 M€ sont des dépenses, pour l'essentiel

salariales, faisant l'objet de reversements des budgets annexes. Ce qui signifie que le budget sur lequel nous pouvons réellement arbitrer est de moins de 2,3 M€.

L'orientation centrale que je vous propose de retenir en fonctionnement est de pouvoir absorber, à structure constante, les dépenses liées à la décision, dont le principe a été adopté, de la création d'une école communautaire de musique, et de reconstituer nos marges afin de ne pas nous laisser enfermer dans la nasse tissée par les Gouvernements successifs.

Pour mémoire, l'impact des réductions des dotations, sur les derniers exercices, s'élève à plus de 615 000 €. C'est plus de 25% du montant sur lequel nous avons pris. Cette diminution aveugle, qui n'a pas tenu compte du budget réel des collectivités, ne peut bien évidemment pas être compensée par des économies.

Après cette perte, il faut également prendre en compte l'augmentation de 140 000 euros supplémentaires de participation au SDIS.

La résultante nécessaire en est la baisse de nos capacités d'investissement. Notons, à cet égard, que l'année 2018 verra, du fait de l'extinction d'un de nos premiers emprunts, la charge de la dette diminuer de 115 000 € environ, circonstance favorable qui nous permet d'envisager d'avoir recours à l'emprunt, mais ponctuelle, car l'annuité ne variera ensuite plus pendant plusieurs années.

En investissement, les réalisations des dernières années ont permis de transformer le Sud Territoire. En matière d'eau, d'assainissement et de déchets, les problèmes ont été pris à bras le corps, afin de nous permettre de mettre l'ensemble des communes, petites et grandes, sur un pied d'égalité, que ce soit en matière d'état des réseaux ou d'accès aux services, à travers notamment la réalisation de la déchetterie de Florimont. Dans le domaine économique, les investissements que nous avons réalisés, ou bien en direct, ou bien à travers la SEM Sud Développement, dont la CCST est actionnaire principal pour plus de 5 M€, portent aujourd'hui leurs fruits, et nous ont permis d'inverser un déclin qui paraissait inéluctable, même si nous ne serons jamais à l'abri de mauvaises surprises. En matière commerciale également, la dynamique a été inversée, et l'année 2017 a vu plus d'ouvertures que de fermetures, dans un contexte national très difficile. Quant au tourisme, l'ouverture des Cabanes des Grands Reflets, et leur succès, ont permis de mettre en évidence les atouts de notre territoire, mais aussi de changer profondément son image. L'année 2018 verra la réouverture de la ligne Belfort-Delle, à laquelle nous participons, modestement au vu du budget de l'opération, et de façon très significative par rapport à nos ressources.

Tous ces investissements étaient nécessaires, et aucun ne suscite de regrets. Ils ont généré une dynamique, à laquelle il serait profondément regrettable de renoncer. Aussi, en investissement, il vous est proposé de conserver la dynamique des années antérieures, avec le lancement de plusieurs chantiers importants. En matière économique, avec la poursuite de la restructuration du site des Forges, en accompagnement des investissements liés à l'implantation de l'Université de LISI, qui, couplée avec l'implantation du siège du groupe, va générer un flux important de tourisme d'affaires sur notre territoire, qu'il importe de capter. En matière commerciale, avec la restructuration du Centre commercial de Delle, mais aussi le lancement de l'aire de ravitaillement liée à la nouvelle R.N. 19. En matière de tourisme, avec le Pôle touristique rural de Brebotte, tourné vers les touristes qui empruntent l'Eurovélo6. En matière de logement, avec le lancement de l'OPAH, mais aussi de la restructuration du bâtiment du Fer à Cheval aux Fonteneilles.

La CCST et les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars sont éligibles au programme de revitalisation des bourgs-centres porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces centres-bourgs comptent, à eux 3, une population de 14000 habitants. A terme, 750 000 euros de subvention régionale pourront être obtenus pour les projets d'aménagement de ces 3 communes.

D'ores et déjà la collectivité intervient dans le cadre de cette stratégie, à Delle avec la restructuration de la friche commerciale de l'Allaine (ancien Leader Price) pour un budget avoisinant les 2 millions

d'euros. Cette opération sera gérée dans le cadre d'un budget annexe avec le versement de 300000 euros de la commune de Fonteneilles à la commune de Beaucourt.

Dans le même temps, nous avons été sollicités par la Ville de Beaucourt pour l'acquisition d'environ 230m² de locaux dans le nouveau pôle médico-tertiaire. Je vous proposerai de répondre favorablement à cette demande, dans le cadre, là aussi, d'un budget annexe.

Le dossier des Fonteneilles à Beaucourt, sur lequel il faudra également abonder est en phase d'études techniques.

La commune de Grandvillars a engagé des projets ambitieux de rénovation et restructuration de nombreux bâtiments et équipements pour une somme avoisinant les 4 M€ d'investissement.

Elle nous a sollicité pour une demande de subvention dans le cadre de la politique de revitalisation des centres-bourgs, à hauteur de 400 000 euros.

Enfin, je vous proposerai également, une somme de 350 000 euros, destinée à soutenir les projets portés par les communes rurales.

C'est sur l'ensemble du territoire communautaire que portera donc notre investissement, ces projets étant complétés par la poursuite de nos programmes pluriannuels en matière d'eau et d'assainissement.

Ils seront complétés également par la mise en œuvre, de façon volontariste, de la compétence GEMAPI, que la loi nous attribue depuis le 1^{er} janvier. Le Contrat de rivière Allaine nous a permis, lors des dernières années, des avancées significatives, et nous permet de partir sur des bases solides. Le lancement de cette compétence me paraît donc symboliser les orientations budgétaires qui vous sont présentées, et qui peuvent se caractériser par la formule suivante : continuer à aller de l'avant.

Recettes fiscales (en attente des bases 2018 DGFIP)

Pour info / rappel (FDL n°1259 FPU 2017)

	Taux 2017	Bases 2017	Recettes 2017	Bases estimées 2018(+0.4%)	Taux proposé 2018	Recettes estimées 2018
CFE	26.01	5 913 000	1 537 971	6 100 000	26.40	1 610 400
TH	9.52	22 432 000	2 135 526	22 200 000	9.52	2 113 440
TFB	1.00	23 736 000	237 360	24 400 000	3.00	732 000
TFNB	1.61	443 000	7 132	449 000	1.61	7 228
TOTAL		52 524 000	3 917 989	53 149 000		4 463 068

Evolution des dotations

	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
Dotation d'intercommunalité	630 764	648 033	485 510	352 966	273 599	273 599
Dotation de compensation	1 499 345	1 483 060	1 450 693	1 422 621	1 383 090	1 383 090
Dotation de compensation de la réforme de la TP	166 094	176 878	173 005	163 648	152 318	152 318
Dotation uniques spécifiques TP	16 808			7 413		

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20180308-2018_02_02-DE-35

Attribution du fonds départemental de la TP	323 490.26	188 023.18	182 375	188 023.18		
Compensation au titre de la CET				638	370	370
Compensation au titre des exonérations taxes foncières		652		470		
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	117 629	119 305	138 657	92 535	156 068	156 068
TOTAL	2 754 130.26	2 615 951.18	2 430 240.00	2 228 314,08	2 138 380.00	2 138 380.00

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte de 138 179.08 € entre 2013 et 2014

Une perte de 185 711.18 € entre 2014 et 2015

Une perte de 201 925.92 € entre 2015 et 2016

Une perte de 89 934.08 € entre 2016 et 2017

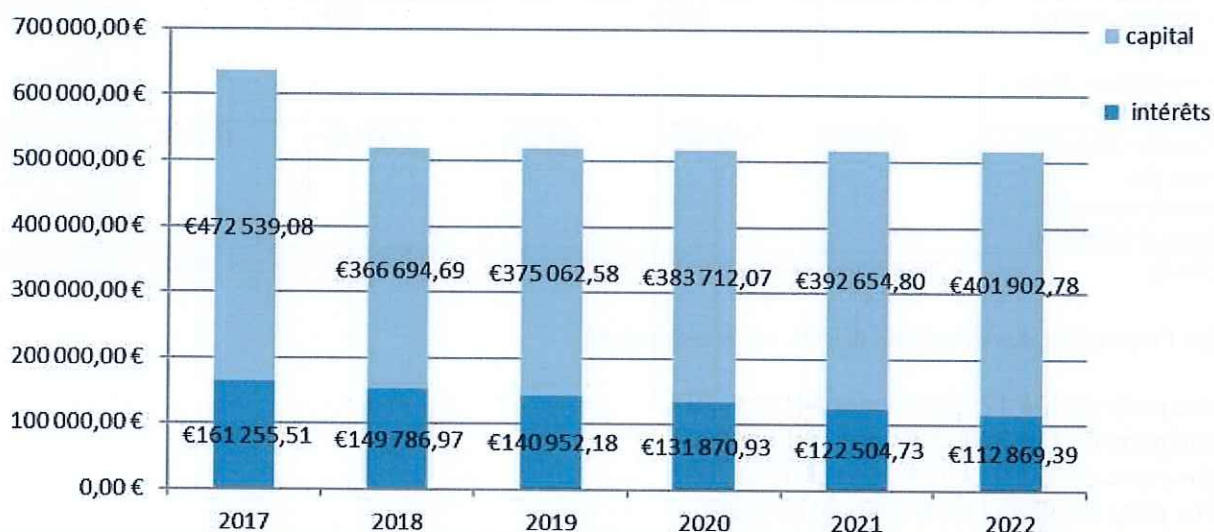
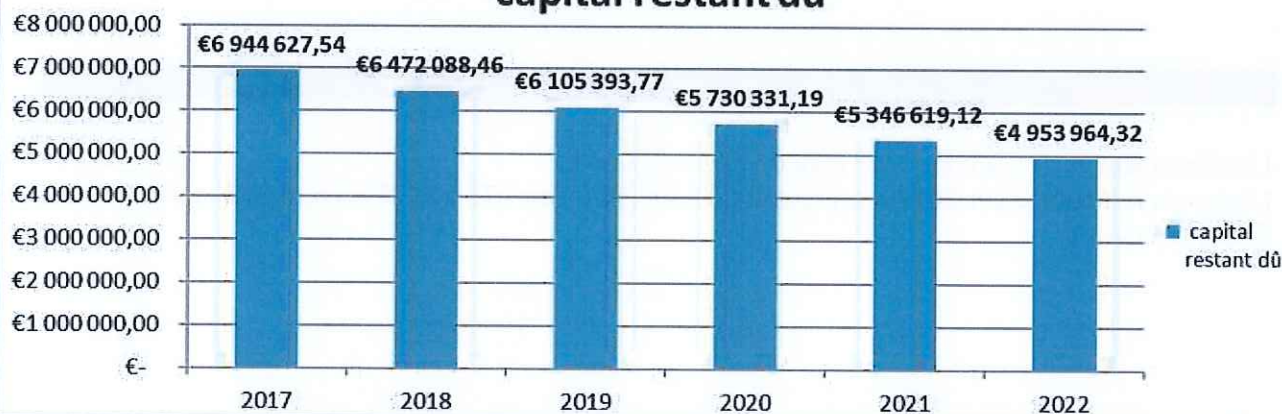
Soit une perte cumulée depuis 2013 de 1 603 635.78 €

D'ici 2020, nous pouvons nous attendre à une perte par année pleine de l'ordre de 615 000 euros.

Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2017 était de 6 944 627.54 €.

L'encours remboursé sur 2017 représentait 633 794.59 € soit 472 539.08 € en capital et 161 255.51 € en intérêts.

Situation actuelle :**Evolution de l'annuité de la dette****capital restant dû****Evolution des effectifs et charges de personnel**

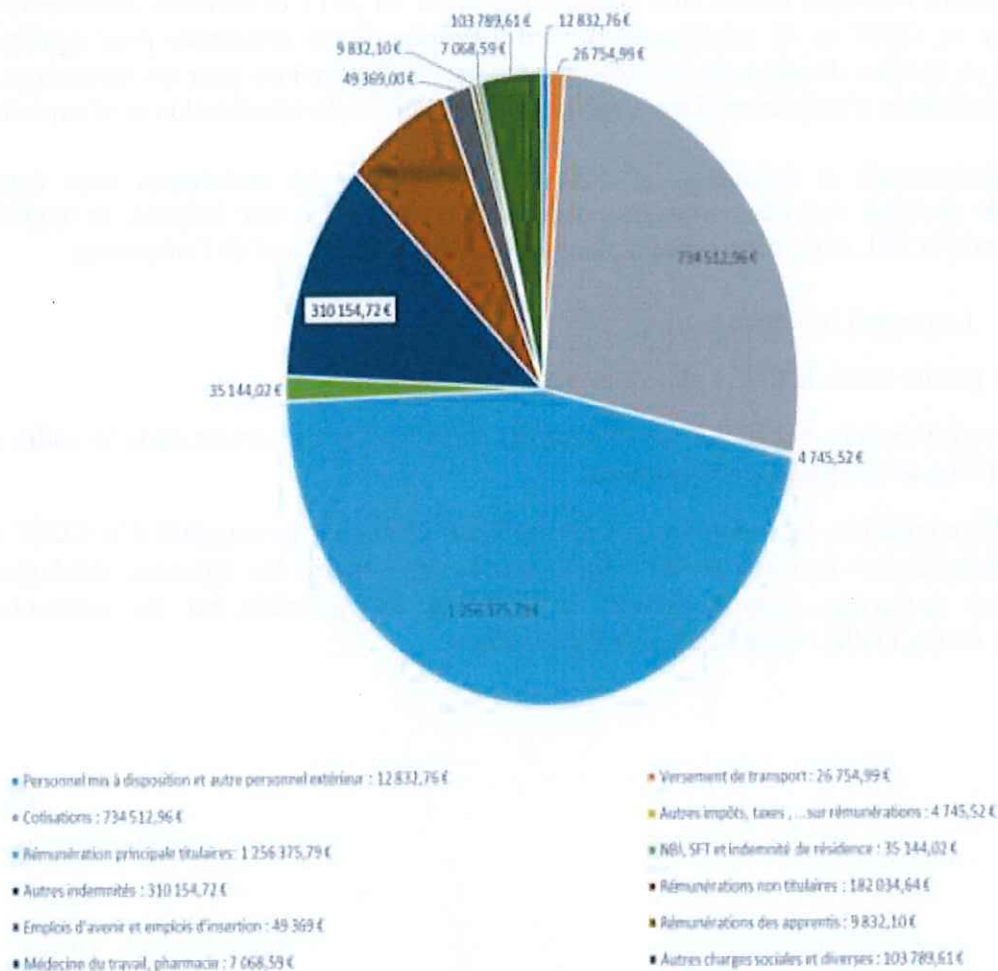
	2015	2016	2017
Effectifs équivalent temps plein	62	63	64
charges de personnel	2 447 700.03€	2 703 573.57€	2 732 614.70€
prises de compétence			
mutualisation	instruction		
fusion/ absorption	droit des sols		

Pour l'année 2018, les charges de personnel sont estimées à 2 850 000 € et englobent l'enveloppe budgétaire supplémentaire relative au passage au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Ce montant prend également en compte le retour d'un agent en congé parental à 80% (comptabilité), ainsi que le recrutement de personnels dans le cadre de la future prise de compétence « école de musique ».

Il tient aussi compte du départ en retraite de 2 agents à temps plein qui ne seront pas remplacés.

Répartition 2017 des rémunérations



Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- la police intercommunale créée en 2011

19 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

La mutualisation du service police a donné lieu au transfert de 2 agents de la commune de Beaucourt.

- le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées. Jusqu'à présent, la CCST a été sollicitée par les communes de Courtelevant, Croix, Delle, Fêche l'Eglise et Grandvillars

Une image du compte administratif 2017

CA provisoire 2017	Résultats 2017	Résultats 2016 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2018
Fonctionnement	- 774 477,03	5 660 501,11	4 886 024,08	Dépenses	241 935,35
Investissement	- 2 467 842,77	891 248,76	- 1 576 594,01	Recettes	124 109,94
Total cumulé			3 309 430,07		- 117 825,41

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice déficitaire de 774 477.03 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2016 de 5 660 501.11, soit un excédent global de 4 886 024.08 €

En investissement :

- Un résultat déficitaire de 2 467 842.77 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2016 de 891 248.76 €, soit un résultat global de - 1 576 594.01 €.
- Des restes à réaliser à hauteur de 241 935.35 € en dépenses et à hauteur de 124 109.94€ en recettes.

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2017, 962 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2018 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **110 000 euros** (dont 68 000 euros de charges de personnel).

Création d'une offre de stationnement – Aménagement d'une aire de co-voiturage

Afin de favoriser le covoiturage et ainsi proposer une alternative efficace à la voiture individuelle aux travailleurs frontaliers et permettre une réduction du stationnement « sauvage » actuel aux abords de la frontière, la CCST s'est engagée dans le projet de réalisation d'un parking de covoiturage de 60 places sur la zone du Technoparc. Ce projet a été validé en séance du conseil communautaire du 3 novembre 2016.

Le montant des dépenses liées au projet est estimé à **296 000 euros** (achat terrain 64 000 euros + aménagement 60 places 200 000 euros + études et maîtrise d'œuvre 32 000 euros).

En terme de recettes,

Le projet est inscrit dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 de l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté et bénéficie d'une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté de 41 000,00 euros, obtenue en 2017.

Une demande au titre de la DETR 2018 sur l'axe développement économique a également été déposée auprès des services de l'État pour un montant de 59 000 euros (20% du montant du projet HT).

Une demande de subvention au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2014-2020 sera sollicitée pour un montant de 106 000,00 euros lors du prochain appel à projets sur la mesure concernée.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans la continuité de la première OPAH de la CCST menée entre 2006 et 2010, et afin de permettre la poursuite des efforts de réhabilitation et amélioration des logements, la CCST a acté en séance du 23 juin 2016 le lancement d'une nouvelle OPAH.

L'étude préalable à sa mise en place, attribuée à la société Urbam Conseil, s'est déroulée sur l'année 2017. Elle est suivie en 2018 par une 2ème phase d'étude pré-opérationnelle pour un montant estimé à 36 000,00 euros (consultation en cours), l'objectif étant d'entrer en phase opérationnelle (suivi-animation et travaux) fin 2018 - début 2019.

Les partenaires financiers ayant octroyé des subventions à la Communauté de Communes pour l'étude préalable en 2017 ont été sollicités pour l'étude pré-opérationnelle.

Ainsi, l'ANAH (Agence Nationale Amélioration Habitat) a notifié à la CCST une subvention de 50% du montant de l'étude HT (environ 16 000,00 euros).

Une subvention du Département du territoire de Belfort est également attendue en 2018 pour un montant de 4750,00 euros (15% du montant de l'étude HT).

Centre aquatique de Delle

A la demande de la Ville de Delle et devant l'intérêt et le rayonnement intercommunal de l'équipement, la CCST poursuit en 2018 son travail amorcé les années précédentes sur la question d'un possible transfert du centre aquatique de Delle à la Communauté de Communes et des modalités de ce transfert.

Une seule dépense liée à ce projet est prévue en 2018, une mission d'étude et d'analyse confiée à un organisme professionnel privé pour un montant de 2100,00 euros.

Projet AMI Bourg-centre / Phase 2 étude de programmation

En octobre 2016, les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont été déclarées lauréates sous une candidature commune de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) bourg-centre de la Région Franche-Comté à l'issue de la phase 1 portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort.

La phase 2 de cet appel à projets consiste en la réalisation d'une étude de programmation sur ces 3 bourgs. L'appel d'offres pour cette prestation d'étude a été lancé courant 2017 et attribué au cabinet Verdi Ingénierie en groupement avec Pivadis, pour un montant global de 77 001,30 euros. Le travail d'étude démarrera tout début 2018 pour se poursuivre sur l'ensemble de l'année.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 60% du montant HT par la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit un montant de subvention de 38 500,00 euros, attribuée en 2017.

La dépense liée à cette étude, subvention déduite, sera prise en charge par la Communauté de Communes et les 3 communes concernées, à parts égales, soit une dépense pour la CCST de 7700,00 euros.

École de musique

La Communauté de communes a délibéré en septembre 2017 sur le principe d'une prise de compétence « École de musique » au 1^{er} juillet 2018.

Depuis, le travail de réflexion et d'étude s'est poursuivi, avec la mise en place d'une commission ad hoc. Il a été notamment décidé de faire appel à un préfigurateur chargé, à l'horizon de l'été 2018, d'organiser le rapprochement fonctionnel des structures actuelles et de mettre en oeuvre un projet pédagogique à minima complémentaire.

Il est convenu que l'année scolaire 2018-2019 constitue une année de transition, dans le prolongement de l'existant. Sous réserve des accords des municipalités concernées pour la mise à disposition des locaux, il est convenu de maintenir les lieux d'exercice actuels (2 à Delle et 1 à Beaucourt).

Une dépense de 100 000 euros est inscrite au budget en section de fonctionnement, permettant de couvrir les charges à caractère général et les charges de personnel liées à l'exercice de cette compétence sur le deuxième semestre de l'année 2018.

Service police intercommunale

La Police Municipale Intercommunale a réalisé ces dernières années des investissements, permettant d'assurer la sécurité des agents (gilets pare-balles, pistolets à impulsion électrique, caméras piétons) ainsi que les missions dévolues au service (GéoVerbalisation Electronique, défibrillateur).

Il est envisagé en 2018 de procéder au remplacement d'un véhicule de service (montant estimé à 25 000 euros avec sérigraphie, équipement lumineux et sonore), compte tenu de l'âge et du kilométrage du véhicule actuel, nécessitant d'importantes réparations.

L'acquisition de matériel de capture d'animaux s'avère également nécessaire, afin d'équiper de manière identique les 3 véhicules utilisés (montant estimé à 1000 euros : 2 boîtes de transport – 2 paires de gants – 1 filet de capture – 1 trappe)

Sont également prévus au budget 2018 :

- Les formations théoriques et techniques du personnel (montant estimé à 8500 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc....)
- L'habillement du personnel.

Prévisions 2018

- Fonctionnement

Dépenses : **460 000 €**

Dont charges de personnel : **383 000 €**

Recettes : **112 000 €** (participation des communes adhérentes y compris 2 nouvelles communes: Boron et Froidefontaine)

● Investissement

Dépenses : **28 200 euros**

Recettes : **11 000 euros**

Volet Communication

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

Echo du SUD

2 Editions pour l'Echo du Sud (20 000 €)

– *1 édition – hiver / Printemps*

– *1 édition - été / automne*

Edition à 12 000 exemplaires

Journal du Conseil communautaire

4 Editions pour l'année (6 000 €)

– *Synthèse après 2 à 3 conseils communautaires*

Edition à 1 200 exemplaires

Destinataires : associations (283), commerçants artisans et entreprises (337), conseillers municipaux (290) et conseillers communautaires (41) élus divers (40).

Envoi par courrier (sauf conseillers municipaux) à 0,33 €

Participation à des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts Est Républicain (4 pages), Nuit des étoiles

Partenariat de communication avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial.

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre) Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et la fête de l'Ane (Suarce).

Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.

Les dates, et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

Reprise d'une campagne de communication panneaux d'accueil à la périphérie de la CCST

12 panneaux d'accueil posés à l'entrée des villages périphériques de la CCST (15 000 €)

Volet Tourisme

Différents projets conséquents sont aujourd'hui lancés.

En 2018 les travaux de renaturation de quelques secteurs de l'étang Verchat permettront d'apporter des hauts fonds préservant la biodiversité de l'étang.

L'année 2018 sera celle de la création du Pôle touristique rural du café du canal de Brebotte.

Ce pôle développera plusieurs finalités, offrir un site d'accueil de 15 lits aux cyclotouristes de l'Eurovélo6 (Nantes Budapest), un restaurant-café d'étape, une aire naturelle de camping et un point d'accueil pour les touristes (randonneurs, fluviaux...) et les habitants des environs

Cf budgets annexes

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux autres coûts de fonctionnement du volet tourisme.

Randonnées

- Maintenance des portiques de randonnées
- Entretien des sentiers pédestres par Balisage 90 (en suite de CODERANDO)
- Ré Edition des brochures de randonnées

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2018.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Impression sets de table

Budget prévisionnel 2018

- 2 800 € TTC Balisage 90
- 8 000 € Reprise de 2 portiques et 4 plaques
- 6 500 € TTC Brochure Sud Territoire
- 6 000 € TTC Ré édition des brochures de randonnée
- 1 500 € TTC Sets de table
- 12 000 € TTC Convention Belfort Tourisme

Participation au financement de la ligne Belfort/Delle

La participation initiale retenue pour la CCST, à hauteur de 0,4921% représentait un montant de participation pour la CCST estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €. Suite à l'attribution d'une subvention complémentaire provenant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la contribution financière de la CCST se trouve réduite de 42 673.30 €, la ramenant à 501 119.70 €.

A ce titre 110 000€ sont prévus en restes à réaliser pour l'année 2018 soit le solde de l'opération.

Les Fonteneilles

Le projet a été validé par la décision du Conseil en date du 8 décembre 2016.

Un appel à projet a été lancé en 2017 pour l'aménagement de logements dans le bâtiment sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord, l'aile Sud, restant propriété de la CCST et étant dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Ce marché de réalisation et commercialisation a été attribué en 2017 à la société Loft Company, spécialisée dans la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels.

Le projet se poursuit en 2018, avec un début de pré-commercialisation prévu au 1er semestre 2018. Conformément à la commande signée, la Communauté de Communes s'est engagée à participer à hauteur de 90 000 euros maximum des frais et études liés à la pré-commercialisation, seule dépense à prévoir en 2018.

Le montant des travaux à la charge de la Communauté de Communes sera précisé en 2018 ou 2019, au vu de la faisabilité du projet, de son avancée, en parallèle de la pré-commercialisation des surfaces.

Développement économique

Les Forges Grandvillars

La phase 2 de la réhabilitation des Forges de Grandvillars, engagée en 2016, a été activement poursuivie en 2017, en partenariat entre la SEM Sud Développement et la SODEB, concessionnaire de la Communauté de Communes. Le bâtiment R a été réhabilité, avec l'installation des services techniques au rez-de-chaussée au printemps dernier et du siège de LISI au premier étage au 1^{er} janvier dernier. Le reste du rez-de-chaussée et une partie du second niveau sont sous option de LISI pour l'installation de l'Université du groupe. L'aménagement de la place des Forges était, pour l'essentiel, terminé au 31 décembre dernier. Il reste donc, dans cette phase, à mener la démolition de la Caserne et le réaménagement de son emprise, qui pourrait accueillir, outre du stationnement, un hôtel-restaurant.

Les subventions sollicitées de l'Europe, de l'Etat et de la Région sont toujours en cours d'instruction.

Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMACS)

En 2018 les dépenses liées à l'OCMACS sont :

En fonctionnement

ACTION N°4 VALORISATION DES MARCHES DU TERROIR (budget initial 15 000 €) :

Afin d'optimiser la communication autour de ces manifestations il est prévu une dépense de l'ordre de 7 000€ à 8 000 € concernant des flyers et leur distribution.

En investissement

ACTION N°3 RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE (budget initial 72 000 €) :

Suite à une négociation avec les 2 prestataires retenus, le panneau installé serait de l'ordre de 2 300 € (au lieu de 3 000 € prévu). La 1^{ère} mise en place des 6 panneaux (3 sur Delle et 3 sur Grandvillars) est planifiée d'ici juin 2018 et 6 autres suivront à la rentrée ce qui générera une dépense de 27 600 €.

Nous pouvons prévoir également une acquisition complémentaire de 2 VITABRIS complets pour un montant total de 3 600 € ce qui porterait le budget investissement à 31 200 €.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **63 000 € HT**. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités pour 30 000 € HT et la mise en place de mesures compensatoires pour perte de zone humide lors de l'aménagement de la Zac des Grands Sillons pour un montant de 30 000 € environ.

Les soutiens financiers à nos partenaires

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2018 à hauteur de 64 000 € les partenaires suivants : l'ADNFC, la MLEJ90 et le MEDEF.

Les grandes lignes du Budget primitif 2018**En fonctionnement****Les dépenses 2018****10 431 000 €****Dont notamment :**

-Charges à caractère général	686 600 €
-Charges de personnel	2 850 000 €
-Compensations versées aux communes	4 208 343 €
-Fonds de concours de solidarité	334 000 €
-Amortissements	417 000 €
-SDIS	1 143 767 €

Les recettes 2018**10 473 000 €****Dont notamment :**

-Impôts, taxes	5 970 000 €
-Dotations, participations	2 171 900 €
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	2 032 000 €
Et participation à la PM	

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2017 de 3 191 000 € **soit un excédent de fonctionnement cumulé de 3 233 000 € à la fin de l'exercice 2018.**

En investissement**Les dépenses 2018****3 868 000 €****Dont notamment :**

- Immobilisations incorporelles	206 000
- Immobilisations corporelles	366 000
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	1 439 000
- Immobilisations en cours	140 000
- Emprunts (rbst K)	395 000
- Participations et créances (apport K SEM RAR)	220 000
- Autres immobilisations (dont concession/ bat relais)	1 043 000

Les recettes 2018**5 621 000 €****Dont notamment :**

- Amortissements	417 000
- 1068	1 694 420
- Emprunt	1 970 000
- Remboursement avances zacs	336 000
- Retour excédent Gare	847 000

Il convient d'ajouter le déficit reporté de 2017 de 1 576 000 € soit un excédent d'intégration de 177 000€ à la fin de l'exercice 2018.

DOB - BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS

BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS SILLONS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2018 se montent à **33 000 €** environ et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la ZAC courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2018 et enfin la taxe foncière. La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de **157 151 €** afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par une recette de cession de foncier à un porteur de projet pour un montant prévisionnel de **21 600 €**.

Les **dépenses d'investissement** proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de **68 615 €** et d'un remboursement au budget général de précédentes avances pour un montant de **172 309 €**.

Les **recettes d'investissement** proviennent, quant à elles, essentiellement de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de **99 263,56 €** et du versement de la subvention d'Etat « DETR 2017 » sollicitée dans le cadre du plate-formage d'une parcelle pour un montant de **73 000 €**.

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAUFFOURS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2018 se montent à **33 200 €** et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), la taxe foncière, les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2018. La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de **9 101 €** afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par une recette de cession de foncier à un porteur de projet pour un montant prévisionnel de **264 000 €**.

Les **dépenses d'investissement** proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de **79 434 €** et du remboursement au BG d'un montant de **164 002,21 €** correspondant à une partie des avances faites au budget annexe. Les recettes d'investissement proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de **154,21 €**.

BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

La section **dépenses d'investissement** du budget 2018 comprend le remboursement du capital pour la somme de 45 000 €. A cette dépense s'ajoute une enveloppe « petits travaux » ainsi que les restes à réaliser de l'année 2017 pour environ 880 € soit au total **45 880 € HT**. La section **recettes d'investissement** sera alimentée principalement par une avance remboursable du Budget Général pour un montant de **43 225,60 € HT** et d'un virement de la section de fonctionnement d'un montant de **2 641,83 €**.

Le budget présentera pour 2018 une **section dépenses de fonctionnement** intégrant principalement les

remboursements d'emprunt pour un montant de 18 631 €, le paiement des impôts (eau, électricité, gaz) pour un montant de 500 €, les réparations diverses pour 2 000 € ainsi que la taxe foncière pour 3 500 € environ. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **27 272,83 €**. Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **25 620 €** environ et d'un solde d'exécution 2017 pour un montant de **1 652,83 €**.

BUDGET ANNEXE ZAC DE L'ALLAINE

Fin d'année 2017 a été créé un nouveau budget annexe destiné à gérer l'opération de la friche commerciale – Zac de l'Allaine à Delle (ancien Leader Price).

Le montant prévisionnel de la **section dépense d'investissement** pour **2018** est de **1 839 690 €** correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre et de travaux de réhabilitation du bâtiment auxquels s'ajoute le solde d'exécution 2017 pour un montant de 739 690 € (achat du bâtiment et frais annexes). Les recettes proviendront principalement d'un emprunt ainsi que des subventions sollicitées.

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles, quant à elles, s'élèvent à **8 920 €** et seront équilibrées par une subvention exceptionnelle du budget général pour le même montant.

BUDGET ANNEXE GARE DE DELLE

Le bâtiment de la gare a été cédé à la SEM en décembre 2017 pour un montant de 950 000 €.

Ce budget annexe sera clôturé courant 2018 dès que toutes les opérations comptables seront passées.

Ainsi, les excédents de ce budget et l'emprunt rattaché seront transférés sur le budget général.

L'excédent de fonctionnement est estimé à 93 159 €.

L'excédent d'investissement est quant à lui estimé à 847 214,39 €.

Le capital restant dû de l'emprunt se monte à 499 742,30 € et représente pour 2018 un remboursement des intérêts de 9 434,90 € et un remboursement du capital de 26 443,59 €, intégrés au budget général.

BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT

Le budget présentera pour 2018 une **section dépenses de fonctionnement** composée principalement du solde de la taxe d'aménagement (12 272€), et du remboursement cumulé des deux années 2017 et 2018 à la commune de Joncherey pour un montant de 28 000 €.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **40 672 €**.

Les **recettes de fonctionnement** proviendront des loyers pour un montant d'environ **43 000 €** et d'un remboursement partiel de la taxe d'aménagement due par l'occupant pour un montant de **11 550 €**.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **88 845,12 €** (report de l'excédent cumulé 2016-2017 de 34 295,12 € compris).

La **section dépenses d'investissement** du budget 2018 comprend une enveloppe « petits travaux » estimée à **3 000 €** visant la création de haut fonds afin de renforcer les rives et de préserver la biodiversité de l'étang

La section **recettes d'investissement** sera alimentée principalement par le report de l'exercice 2017 de la **section d'investissement d'un montant de 9 637,25 €**

BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE BREBOTTE

La réalisation du projet Pôle Touristique Rural de Brebotte a été confiée à la SPL. 2018 sera l'année de sa construction.

Durant l'année 2017, il a été procédé au financement de diverses études nécessaires à l'élaboration du projet (architecture et géotechnique) ainsi qu'à la démolition de l'ancien bâtiment.

Des avances seront consenties par le budget annexe à la SPL Sud Immobilier au fur et à mesure de l'avancée du projet afin de couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement.

Le montant estimé du projet est de **590 400 €** (honoraires de la SPL compris) qu'il conviendra de reverser progressivement à la SPL au fur et à mesure des travaux, sous forme d'avances sous convention.

Les recettes d'investissement se composent elles de l'ensemble des subventions attendues (100 000 € de DETR, 83 800 € de CADD (Région BFC) et 52 700 € du Département du territoire de Belfort) complétées par un emprunt éventuel pour équilibre du budget.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientat**
- **D'adopter le Débat d'Orientat**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 16 MARS 2018

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE PRÉSIDENT
Christian RAYOT

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE PRÉSIDENT
Christian RAYOT

